

Inspection de l'éducation  
nationale  
Joigny Centre Yonne

Téléphone  
03 86 62 00 71  
Télécopie  
03 86 92 94 12  
Courriel  
secjoi@ac-dijon.fr

10 Avenue Rhin et Danube  
89300 JOIGNY

# NOTE DE SERVICE N° 2

## Année scolaire 2013/2014

Emargement des enseignants de l'école,  
Des titulaires remplaçants  
Et des personnels spécialisés des RASED

### SOMMAIRE

**Plan d'animations pédagogiques et de formation**

**Pour les écoles de Joigny, Laroche et Cheny**

L'inspecteur de l'éducation nationale  
Michel FOULLEY

## I – Animations pédagogiques (9 heures)

Lieu : salle Colette dans le groupe scolaire Saint-Exupéry de Joigny

Horaire : à partir de 16h45

Cycle	Date	Thème	Intervenants
1	30/09/13	Français	CPC
1	10/10/13	Maths	CPC
1	15/10/13	Maths	CPC
2	01/10/13	Français	IEN
2	07/10/13	Maths	CPC
2	17/10/13	Maths	CPC
3	03/10/13	Français	IEN
3	08/10/13	Maths	CPC
3	14/10/13	Maths	CPC

## II – Formation (9 heures)

- a) 3 heures obligatoires pour tous les professeurs : se former par le numérique.
- b) Pour les écoles où il y a PMQC et TPS : accompagnement à raison de 6 heures.
- c) Page des écoliers / Ecole et cinéma / ASH / EPS savoir nager. 3 heures déductibles au maximum.
- d) Parcours hybride (3h, 6h ou 9 heures).
- e) 3 heures pour la circonscription en réponse à des demandes particulières (ex : le savoir nager à Saint-Florentin, la lecture à haute voix, ...).

**P.S.** Un tableau à renseigner vous parviendra afin de comptabiliser vos heures (9h d'animations et 9h de formation).

Pour être remboursé de vos frais de déplacement, il faudra éditer un état de frais dont vous trouverez le formulaire sur le site de la direction académique. Vous nous le ferez parvenir pour transmission à la DML.